



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## bicyclettes

Question écrite n° 18969

### Texte de la question

M. Rodolphe Thomas souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la nécessité de développer l'usage du vélo. Constatant que cet essor est freiné par l'insécurité routière, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre et quelles incitations il entend développer pour promouvoir son utilisation par l'aménagement et la généralisation d'espaces protégés ainsi que par l'extension des zones de circulation à vitesse modérée pour les automobiles.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer est très attaché à la poursuite d'une politique de développement de l'usage de la bicyclette comme mode de déplacement notamment dans les zones urbaines et périurbaines, dans les meilleures conditions de sécurité. Promouvoir l'utilisation du vélo en toute sécurité consiste, notamment, à offrir aux cyclistes une continuité des itinéraires et des déplacements, avec des équipements conçus d'abord en fonction de la sécurité. La continuité d'itinéraires doit être assurée par une combinaison harmonieuse de multiples solutions, prenant en compte la diversité de l'environnement urbain : la traversée de « zone 30 », les pistes et bandes réservées sur les espaces affectés traditionnellement à la circulation des voitures ou à leur stationnement, le partage des espaces avec les piétons dans les zones piétonnières etc. Les collectivités locales se doivent, depuis la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE), mais également depuis la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU), de développer des plans de déplacements urbains, qui visent à limiter l'utilisation des modes de déplacements motorisés au profit des transports en commun et des modes non motorisés comme le vélo et la marche à pied. Cette politique générale est favorable à l'amélioration de la sécurité routière en incitant à la modération de la vitesse en ville et à la réalisation d'aménagements destinés à réduire la vitesse des automobiles. Les mesures prises par le Gouvernement au cours des derniers mois pour réduire les vitesses permettent également d'améliorer la sécurité des usagers des deux-roues.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rodolphe Thomas](#)

**Circonscription :** Calvados (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18969

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 mai 2003, page 4018

**Réponse publiée le :** 10 février 2004, page 1051